



Fax: (+41 22) 917 90 08
Telephone: (+41 22) 917 97 19
Internet: www.ohchr.org
E-mail: aprophette@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

20 April 2011

Excellence,

En tant que Présidente du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième rapport périodique de la France par le Comité lors de sa 93^{ème} session en juillet 2008 et aux courriers de suivi qui ont été échangés depuis entre votre Mission permanente et le Comité. À la fin de la 93^{ème} session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission Permanente. Dans ce contexte, le Comité a sollicité des informations sur les questions spécifiques figurant aux paragraphes 12, 18 et 20 des observations finales.

Le 20 juillet 2009, l'État partie a fourni des informations concernant ces paragraphes. Durant la 97^{ème} session du Comité, tenue en octobre 2009 à Genève, le Comité a décidé que les informations fournies relatives au paragraphe 12 des observations finales étaient largement satisfaisantes. Le Comité a également noté que les informations fournies par votre Gouvernement relatives aux paragraphes 18 et 20 n'étaient pas suffisantes et manquaient de spécificité.

Le 11 janvier 2010, j'ai écrit à votre Mission Permanente pour demander des informations complémentaires sur ces paragraphes. Le 9 juillet 2010, un rapport de suivi supplémentaire a été reçu. Durant la 100^{ème} session, tenue en octobre 2010 à Genève, le Comité a estimé que ses recommandations relatives au recueillement et à la communication de données statistiques adéquates ventilées par origine raciale, ethnique et sociale avaient été mises en œuvre (paragraphe 12) et il vous a été informé que la procédure de suivi est terminée à cet égard.

Tout en prenant note de la bonne coopération de l'État partie, le Comité a noté que les informations fournies sur les questions relatives aux paragraphes 18 et 20 des observations finales étaient en partie incomplètes, et un courrier vous a été envoyé le 16 décembre 2010, demandant des informations plus concrètes et précises à ce sujet.

Le 17 janvier 2011, votre Conseiller juridique nous a fait parvenir une correspondance demandant des précisions sur les questions posées par le Comité. Dans le cadre de mes fonctions de Présidente du Comité des Droits de l'Homme, je me permets de vous préciser les questions d'intérêt du Comité et vous saurais gré de bien vouloir me fournir des informations sur les points suivants :

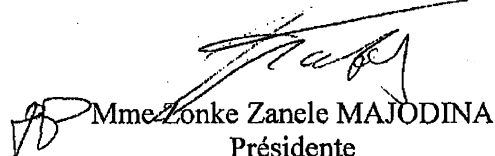
S.E.M. Jean-Baptiste MATTÉI
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de la France
Auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : 022-758 91 37

- Sur la situation pénitentiaire des TOM: Le Comité requiert des informations supplémentaires quant aux mesures prises pour atténuer et améliorer les conditions de vie dans les centres de rétention des TOM autres que Mayotte et sur les derniers progrès réalisés pour la mise en œuvre des programmes de rénovation des centres dans tous les TOM, Mayotte y compris.
- Sur la suspension automatique de l'expulsion : Le Comité requiert davantage de détails sur le contenu de la proposition de loi qui vise à porter à 72 heures le délai de recours pour les étrangers soumis à une mesure d'expulsion et sur l'avancement des débats développés à ce sujet (para. 55). Le Comité demande à l'Etat d'informer sur la fréquence et les conditions de l'application de la "procédure prioritaire" pour des "considérations de sécurité nationale".
- Sur la mise en œuvre de la loi relative aux droits des sans papiers et des demandeurs d'asile majeurs : Le Comité souhaite recevoir des informations concrètes et des données statistiques sur les effets de la mise en œuvre des lois No. 2006-911 du 24 juillet 2006 et No. 2007-1631 du 20 novembre 2007 en matière d'accessibilité au statut de demandeur d'asile et sur les mesures prises pour assurer le respect des droits des demandeurs d'asile et des sans papiers.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir la version électronique du document (en format « Word ») contenant ces informations supplémentaires au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (Ms. Kate Fox, kfox@ohchr.org; copie à Albane Prophette, AProphette@ohchr.org et Sindu Thodiyil, sthodiyil@ohchr.org).

Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités françaises sur la mise en œuvre du Pacte et recevoir une réponse de votre part dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.


Mme Zonke Zanele MAJODINA
Présidente
Comité des droits de l'homme